

d'autres efforts de libéralisation susceptibles de renforcer le régime commercial multilatéral. L'achèvement de l'Uruguay Round instaure, en outre, un environnement plus propice à d'autres arrangements régionaux ouverts, au sein de l'APEC ou dans d'autres régions, qui contribueront à libéraliser davantage les échanges et les investissements dans le monde. Cela est conforme au principe de régionalisme ouvert adopté par l'APEC dès sa création, et c'est en fonction de ce principe que l'APEC doit orienter ses efforts à l'avenir.

Plusieurs des avantages que la région Asie-Pacifique retire de la conclusion de l'Uruguay Round méritent d'être mentionnés :

- Le Secrétariat du GATT [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce] estime que l'Uruguay Round devrait permettre, d'ici 2005, une augmentation du revenu global supérieure à 500 milliards de dollars américains. De même, grâce à l'Uruguay Round, les exportations de la région de l'APEC devraient être, en 2005, supérieures d'au moins 8 à 15 p. 100 à ce qu'elles auraient été autrement.

Naturellement, il faut toujours utiliser les statistiques avec prudence. En fait, M. Peter Sutherland soupçonne que même ces chiffres pourraient sous-estimer l'élan que l'accord de l'Uruguay Round donnera à la croissance, à l'innovation et à l'investissement. Tous les économistes, et ce sans exception, ont fait valoir les avantages substantiels possibles pour tous les membres du régime commercial, y compris les pays développés et les pays en développement de l'APEC, qui sont les entités les plus dynamiques du régime du GATT, car ils comptent maintenant pour près de la moitié des échanges mondiaux de marchandises.

- L'accès aux marchés pour les produits industriels sera nettement amélioré par la réduction d'au moins un tiers de la plupart des droits de douane. Il y aura aussi des réductions encore plus importantes, notamment des droits de douane nuls dans une dizaine de secteurs convenus entre le Canada, le Japon, les États-Unis et l'Union européenne. Les conséquences de l'escalade des droits de douane seront également réduites. Par exemple, l'écart entre les droits de douane sur les produits finis et les droits de douane sur les matières premières sera réduit des deux tiers dans le cas de produits importants pour de nombreux pays de l'APEC comme le bois, le caoutchouc et l'étain.
- Le textile et le vêtement, qui présentent un intérêt clé pour un certain nombre de pays de l'APEC, sont finalement intégrés aux disciplines du GATT et de l'OMC [Organisation mondiale du commerce]. L'Accord multifibres sera éliminé graduellement.